

1  
( N° 149. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 10 MARS 1838.

---

*Amendement de M. LEBEAU, au projet de loi relatif aux ventes à l'encan.*

---

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1839, le droit d'enregistrement sur les ventes à l'encan de marchandises neuves, est porté à 10 p. % en principal.

LEBEAU.